

Imprimé par F. DEHAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 104.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 24 JANVIER 1829

Vol. II

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un an par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque année par avance.
Ces avis se paient à l'avance pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

LORD AMÉRIQUE.
POUR NEW-YORK.
La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 3 et 22 de chaque mois, comme suit :
Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 23 d'Octobre.
Le navire TAMBA, capt. Marshall, Le 8 de Novembre.
Le navire KENTUCKY, capt. Rathbone, Le 27 de Novembre.
Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, Le 10 de Décembre.
Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, Le 24 de Décembre.
Le public peut compter sur l'exécution dans le département de New-York, est le 15 de chaque mois.

POUR LE BAYOU SARAH.
Le bateau à vapeur COOS, capitaine J. B. Collier, part de la Nouvelle-Orléans, le 23 de chaque mois, à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. HAGAN & Co.

D. G. BORDUZAT & Co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale No. 106, en débarquement du navire *Rosalinde* de Bordeaux, les articles suivants :
Gants de cuir, assortis pour homme & pour femme.
Do. mi-soie do. do.
Do. mi-soie do. do.
Do. do. unis.
Do. bourre de soie do.
Des caisses contenant des quincailleries, serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cour, Cadenas à chiffres et à charnières, verrouilleaux à clés fortes, fargottes, bouchettes &c.

LFS soulagés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés :
Sirop Pectoral Belanique de Charpentier.
Do. do. de Dufour.
Do. de Violotte.
6,000 Saucisses de France, choisies, de cent la pièce.
1,000 Anis secs très fins.
1,000 farine de graine de Lin par bariol 1-2 et 1-4 do.
500 gallons essence de térébenthine.
500 bariols peinture anglaise 1ère qualité.
500 de do. américaine do.
Vernis copal, huile de baleine etc.
Ils ont reçu également une caisse Copahu sans odeur ni saveur, Bougies et bougies en gomme d'astique assorties, tubes en gomme do. pour l'estomac etc., on trouve toujours chez eux la plus belle quincaillerie de l'étranger, du défilés de de quincaillerie etc. etc.

CHAPEAUX.
NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Devitt* Clinton, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre au gros et au détail à des prix modérés.

VINS, EAU-DE-VIE, &c.
EN débarquement du brick *Waldo* venant de Bordeaux.
200 barriques vin St. Julien, Pauillac, Montfermeil, &c.
65 demi do. do. 50 demi do. Sauternes blanc.
30 pipes eau de vie cognac, 50 bariols de blanche, 1000 ca. vins divers crus rouge et blanc.
600 caisses pruneaux, 200 damejeannes vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouchons &c.
De ruz—16 balles indiennes française, 10 balles couvertures coton, 28 ca. coutils, coffres pour pantalons, éventails &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par P. S. SORBE, rue Royale n. 118.

Café Louisianais.
De Letra & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un *Café et Restaurant*, au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont pris à monter cet établissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La buvette sera constamment pourvue des meilleures vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désireraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouve la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et le manière à flatter le goût des plus fameux gourmets. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartements de bas.
Elon y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les dîners; et depuis 1 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 12 heures.
On pourra avoir également des repas de convalescence pour qui l'on préfère un jour ou deux d'avance. On ouvrira aussi les repas en ville à ceux qui le désireront.
20 déc.

La magasin de fruits secs et de grains de Sardinage.
On pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des paquets du Nord et pour l'exportation, dans la numération comme suit :
Sardines assorties de France et d'Angleterre.
Sardines à l'huile et au beurre.
Saucissons de Lyon, et d'Arle.
Saucisses toutes préparées.
Conitures étrangères et du pays.
Liqueurs de la Martinique.
Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.
Sirop assorti.
Fruits au vinaigre.
Vins étrangers de première qualité.
Moutarde de malle, du pays et autres.
Vinaigre de vin blanc; do. à l'estragon.
Epiceries diverses.
Essences de rose de Tunis et fèves de Toncan.
Le tout à des prix modérés et francs de droits. Le soussigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.
Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison de Dr. Thois.
29 Oct. F. BERTOULIN.

A VENDRE.—En débarquement du navire *Bewitt* Clinton, les articles suivants :
Sumac de Sicile, do. américain, Magnésie calcinée d'Henry, Verres du Japon, du Copal blanc pour les carrosses, Urinals en cristal, Biberon do., Sel d'oseille, Eau d'ile, de fleurs d'orange, Huile d'amandes douces, Essence de fenouil, do. de tanaisie, do. de semencour, Bois du Brésil rapé, Bandages portatifs, Jalap pulv. Belaisins en gomme d'astique, Chronon vert, Pincettes assorties, Bleu d'azur, pne. d'Angelique, Vermillon de la Chine, savons, marme en branc, gomme arabique, pilules de Lee, fleurs de Zinc, galène de montagne blanche &c. &c.
11 déc. FORESTIER & Co.

ON désirerait vendre deux domestiques, un mulâtre et une négresse. Le mulâtre, âgé d'environ 34 ans, est très-bon jardinier, la négresse, âgée d'environ 25 ans, sait un peu blanchir et repasser, elle sait aussi faire la cuisine; ils seraient bons sur une habitation. S'adresser chez M. G. Vve. Dufour, rue Bourbon, No. 393. 0 j.

DEMANDE D'EMPLOI.
UN ancien instituteur honnêtement recommandé, se propose pour être l'éducateur d'une famille en ville ou à la campagne, et pour enseigner l'Anglais. Comme aussi, pour tenir les écritures de commerce à requête ou à poste fixe. S'adresser pour les renseignements à M. Kennedy & Duchamp, rue de Toulouse ou de la Nouvelle-Orléans. 29 déc.—4.

AVIS.
Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot *Louisiana* quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. L. Water, supérieurs en ce qu'ils paissent être au moment.
25 décembre J. D. BERGUE.



LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique
DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE—3ème classe
Autorisée par l'Etat de la Louisiane au profit de l'Eglise Catholique des Natchitoches.
Le tirage aura positivement lieu le 4 Février 1829.
Orléans, le 4 Février 1829.

PROSPECTUS	PROSPECTUS
10000 billets à 50 c.	\$ 500,000
5000 " " " " "	500,000
2500 " " " " "	4,500
1000 " " " " "	4,000
500 " " " " "	3,500
250 " " " " "	3,000
100 " " " " "	2,500
50 " " " " "	2,000
25 " " " " "	1,500
10 " " " " "	1,000
5 " " " " "	500
2 " " " " "	250
1 " " " " "	100
50000 billets	15,600
6,700 billets	10
15,600 billets	7,800
	5
	39,000
	97,449

Prix des Billets.
Billets entiers \$5, de 2 1/2, quarts 1-25. Chaque paquet de dix billets ne gagnera pas moins de vingt piastres; de cinquante quarts en proportion. Les billets se vendent à 1/4 jusqu'au 25 du courant au bureau du Directeur, rue de Chartres No. 115 J. B. FAGET, Directeur.

LOTÉRIE DE L'Eglise catholique de la Nouvelle-Orléans, autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane.
troisième classe pour 1829.
Le tirage aura lieu le Samedi 21 Février 1829.

GROS LOTS.	GROS LOTS.
5,000, 3,000, 2,000, 1,000.	1,000, 500, 250, 125.
1000 " " " " "	500 " " " " "
500 " " " " "	250 " " " " "
250 " " " " "	125 " " " " "
100 " " " " "	62 " " " " "
50 " " " " "	31 " " " " "
25 " " " " "	15 " " " " "
10 " " " " "	7 " " " " "
5 " " " " "	3 " " " " "
2 " " " " "	1 " " " " "
1 " " " " "	0 " " " " "

Prix des Billets.
Entiers \$4. Demi 2 p. quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres, 25 piastres; de cinquante quarts en proportion.
Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. prix de prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNON, 12 Jan.

LES soussignés venant de former une société sous la raison de *Hennard & Plauche*, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches, ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra bien leur confier.
PLUMARD & PLAUCHE.
Rue Toulouse, No. 31, vis-à-vis M. Blanchet. 3 déc.

ATTENDU que Benjamin Richardson, son dernierment sheriff de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir: le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions; le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Beckham, sur, et J. Sharp comme cautions; et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gale, et William Selmas, cautions, fussent levées et annullées.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26e jour de Décembre. [s.] HENRY JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, P. DERBIGNY, secrétaire d'Etat, 4 Dec. 1828

AVIS.—Un particulier qui peut fournir les renseignements les plus satisfaisants sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se charge de recueillir, moyennant une commission raisonnable, s'adresser au bureau de l'Abbeille. 30 déc.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé ce sixième jour de Janvier 1829, par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, à la requête de Louis M. Mallevin contre le défendeur *Louis de la Lake*, dont les propriétaires sont inconnus, et m'étant commandé par ledit ordre de saisir et prendre possession dudit bateau à vapeur, je donne, par le présent, avis à tous ceux qui ont quelque intérêt sur ce bateau, d'avoir à se présenter, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement devant ledit juge Grima, pour répondre aux réclamations du plaignant dans cette affaire. 7 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Jean Coulon & Co. contre A. H. Brown et de ses associés.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, juge-associer, je posserai en vente Samedi 26 du courant, à midi, au Café de Hewlett, les objets d'ameublement et de ménage appartenant à Jean Coulon & Co. contre A. H. Brown et de ses associés. 19 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

Vente par le Marshall.
Le Maire, les Alderman et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. un, dans l'ile No. vingt-six, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'ile No. vingt-six, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. un, dans l'ile No. trente-six, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'ile No. trente-six, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. un, dans l'ile No. soixante-neuf, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'ile No. soixante-neuf, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'ile No. soixante-neuf, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. dix, dans l'ile No. soixante-neuf, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'ile No. soixante-neuf, faubourg Lacourne, dont le propriétaire est inconnu.
En vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prével, juge-associer de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, je posserai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacements ci-dessus énumérés, soumis par l'Etat à mes jugements comme d'office, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et appartenant à des résidents pas dans l'Etat, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828. 11 Dec. L. DAUNOY, Marshall.

Vente par le Marshall.
Le Maire, les Alderman et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. 7 dans l'ile No. 10 du faubourg Lacourne.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, juge-associer, je posserai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un emplacement vacant No. 1, dans l'ile No. 38 du faubourg Association, dans l'affaire ci-dessus. 24 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

Vente par le Marshall.
Le Maire, les Alderman et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. 7 dans l'ile No. 10 du faubourg Lacourne.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, juge-associer, je posserai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un emplacement vacant No. 1, dans l'ile No. 38 du faubourg Association, dans l'affaire ci-dessus. 24 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Jacques Legrand et J. Chardon.
En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Felix Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je posserai en vente Lundi vingt-six de Janvier 1829, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés dans la rue Jackson, entre les Nos. 12 et 15, mesurant 20 pieds de face sur cette rue, sur une profondeur de 30, acheté par ledit Jacques Legrand et J. Chardon le 30 de Mai 1815 pour le terme de vingt-cinq ans, après l'expiration duquel ledit terrain et le terrain doivent être remis à l'Etat.—Ces propriétés sont saisies pour satisfaction au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. 24 Dec. L. DAUNOY, Marshall.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé ce sixième jour de Janvier 1829, par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, à la requête de Pierre Robin Delagay contre deux radoux dont les propriétaires sont inconnus, et m'étant commandé par ledit ordre de saisir et prendre possession dudit bateau à vapeur, je donne, par le présent, avis à tous ceux qui ont quelque intérêt sur ce bateau, d'avoir à se présenter, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement devant ledit juge Grima, pour répondre aux réclamations du plaignant dans cette affaire. 7 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé ce sixième jour de Janvier 1829, par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, à la requête de Pierre Robin Delagay contre deux radoux dont les propriétaires sont inconnus, et m'étant commandé par ledit ordre de saisir et prendre possession dudit bateau à vapeur, je donne, par le présent, avis à tous ceux qui ont quelque intérêt sur ce bateau, d'avoir à se présenter, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement devant ledit juge Grima, pour répondre aux réclamations du plaignant dans cette affaire. 7 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Stephen Coulon & Co. contre A. H. Brown et de ses associés.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, juge-associer, je posserai en vente Samedi 26 du courant, à midi, au Café de Hewlett, les objets d'ameublement et de ménage appartenant à Jean Coulon & Co. contre A. H. Brown et de ses associés. 19 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.
M. H. H. contre Joseph S. Equier.
En vertu d'un ordre de l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je posserai en vente, Mercredi 27e jour de Janvier, au Bureau du Marshall, rue St. Anne, à 4 heures après-midi, un Cabriolet avec ses harnais, quatre paires de roues de charrettes et six bariols de Cuir; ainsi que dans l'affaire ci-dessus. 18 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.
M. H. H. contre Joseph S. Equier.
En vertu d'un ordre de l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je posserai en vente, Mercredi 27e jour de Janvier, au Bureau du Marshall, rue St. Anne, à 4 heures après-midi, un Cabriolet avec ses harnais, quatre paires de roues de charrettes et six bariols de Cuir; ainsi que dans l'affaire ci-dessus. 18 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.
M. H. H. contre Joseph S. Equier.
En vertu d'un ordre de l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je posserai en vente, Mercredi 27e jour de Janvier, au Bureau du Marshall, rue St. Anne, à 4 heures après-midi, un Cabriolet avec ses harnais, quatre paires de roues de charrettes et six bariols de Cuir; ainsi que dans l'affaire ci-dessus. 18 Jan. L. DAUNOY, Marshall.

ATTENDU que Charles André Cerisy, sheriff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existaient sur moi, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabry, ses cautions, réunissant et dirant engagements sous-écrits par lui, comme principal obligé et les autres comme cautions solidaires, savoir :
1. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juin 1828, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.
2. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 24 Juin 1828, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.
3. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 24 Juin 1828, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.
4. Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825, envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et Henry Johnson, par Cerisy, comme principal obligé et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabry, comme cautions.
5. Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 24 Juin 1828, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.
6. Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits l'un le 6 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisy, comme principal obligé et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabry, comme cautions.
7. Une leçonelle modeste est garantie par ledit souscrit Charles André Cerisy, des services de sheriff et de collecteur des taxes de la paroisse St. Jacques.
Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à se présenter dans les quinze jours qui suivront la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas annullées, et les hypothèques générales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au sixième jour de Janvier 1829, à huit heures vingt-cinq, dans la cinquième troisième salle de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
HENRY JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat, 18 Dec.

A LOUER.—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecurie pour deux chevaux avec une remise pour un cabriolet. Par 18 Dec. LE RICHE.

DRUGGISTS FOR SALE BY
D. G. BORDUZAT & Co.,
No. 15 Royal Street, No. 108.
SALUNES salées à vendre par 07 Dec. T. ORTOLAN